

Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2021

Un retournement des évolutions 2020 : baisse du soutien au revenu, hausse des incitations à l'embauche

En 2021, les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail atteignent 183,8 milliards d'euros (Md€). Bien qu'en baisse de 3 % (en euros constants) par rapport à 2020, elles demeurent très supérieures au niveau d'avant-crise. Cette diminution sur un an résulte principalement d'un moindre recours à l'activité partielle qui fait reculer les dépenses de soutien au revenu de 22 %, pour atteindre 61,6 Md€. Au contraire, les dépenses d'incitation à l'embauche sont en hausse de 9 % et atteignent 80,5 Md€, du fait du redémarrage de l'activité économique et de la reprise de l'emploi. Les dépenses en faveur de la formation professionnelle augmentent de 31 %, à 24,4 Md€, sous l'effet de l'augmentation des effectifs en apprentissage et du recours au compte personnel de formation (CPF). Moins conséquentes, les dépenses d'incitation à l'activité et celles pour l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi s'élèvent respectivement à 11,0 Md€ (-4 %) et 6,3 Md€ (+7 %).

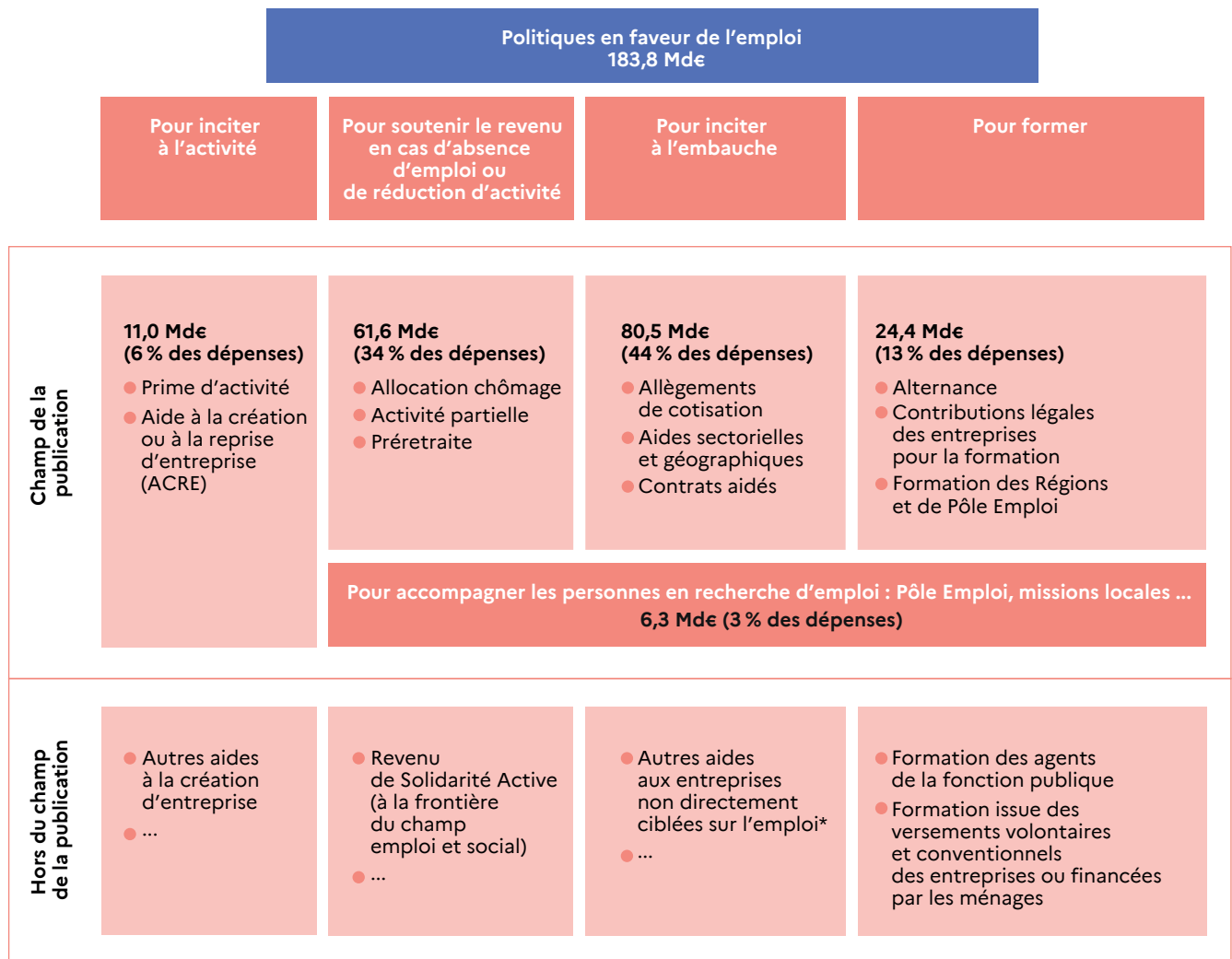
Les dépenses pour les politiques en faveur de l'emploi et du marché du travail s'élèvent à 183,8 Md€ en 2021 et se répartissent entre différents moyens d'action : inciter à l'embauche en abaissant le coût du travail pour l'employeur (80,5 Md€), inciter à l'activité en encourageant les personnes sans emploi à entamer ou reprendre une activité professionnelle (11,0 Md€), soutenir le revenu en cas d'absence d'emploi ou de réduction d'activité (61,6 Md€) ou encore, financer des formations (24,4 Md€) ou accompagner les personnes en recherche d'emploi (6,3 Md€, schéma). Ces politiques sont mises en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, les organismes paritaires et les associations remplissant des missions de service public (par exemple l'AGEFIPH) ([encadré en ligne](#)).

En 2021, ces dépenses reculent de 3 % en euros constants par rapport à 2020 mais demeurent nettement supérieures à leur niveau d'avant-crise (154,7 Md€ courants en 2019, [tableau détaillé en ligne](#)). Dans le détail, le soutien au revenu baisse de 22 % en euros constants et ne représente plus que 34 % du montant total des dépenses, alors qu'il avait connu une forte hausse en 2020 consécutive, notamment, à la mise en place de l'activité partielle. Les incitations à l'embauche redeviennent le premier poste de dépense en faveur de l'emploi et du marché du travail (44 % du total), en hausse de 9 % en euros constants, en lien avec la reprise de l'activité économique. La formation professionnelle représente 13 % des dépenses et augmente de 31 %. Les incitations à l'activité et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, qui représentent chacune 6 % et 3 % du total des dépenses, évoluent respectivement de -4 % et +7 % en 2021 (tableau principal).

Une baisse des dépenses de soutien au revenu en raison d'un moindre recours à l'activité partielle

Après une nette augmentation en 2020 (+62 % en euros constants), les dépenses de soutien au revenu reculent de 22 % en euros constants en 2021, à 61,6 Md€.

Ce repli s'explique principalement par la baisse de 59 % des dépenses d'activité partielle par rapport à 2020, qui atteignent ainsi 10,6 Md€. Le recours à l'activité partielle ne concerne plus en moyenne que 0,5 million de salariés en équivalent temps plein par mois en 2021, contre 1,3 million en 2020, suite notamment à la réduction des restrictions sanitaires [1]. Par ailleurs, le régime devient globalement moins protecteur en 2021 qu'en 2020. Les taux de prise en charge de l'activité partielle de droit commun, par exemple, diminuent progressivement de 70 % à 36 % au cours de l'année [2].



* Ces aides n'ont pas pour objectif premier de soutenir l'emploi mais plus généralement de soutenir l'activité de l'entreprise (par exemple: prêts garantis par l'État et fonds d'urgence TPE-PME).

Les dépenses liées à l'allocation de retour à l'emploi (ARE), qui s'élèvent à 41,8 Md€, diminuent également par rapport à 2020 (-6 %). Ce repli résulte de la fin des dispositifs exceptionnels de prolongation de droits décidés lors des confinements, ainsi que de la reprise de l'emploi, qui font reculer les nombres de bénéficiaires et de jours indemnisés [3].

La baisse des dépenses de soutien au revenu est cependant légèrement amoindrie par la persistance de certains dispositifs mis en place ou renforcés en réponse à la crise sanitaire. Les dépenses de la prime aux « permittents », qui fournit une garantie de ressources pour les travailleurs les plus précaires, versée de novembre 2020 à août 2021, atteint par exemple 1,0 Md€ en 2021.

Une augmentation des dépenses d'incitation à l'embauche, principalement due aux allègements généraux du coût du travail

En 2021, le redémarrage de l'activité économique après la crise sanitaire conduit à une hausse de 9 % en euros constants des

dépenses d'incitation à l'embauche par rapport à 2020. Ces dépenses atteignent 80,5 Md€, un niveau qui dépasse celui de 2019. Le montant des mesures générales d'allègement du coût du travail s'élève à 61,5 Md€, soit une augmentation de 9 % en euros constants. Les allègements généraux sur les bas salaires progressent notamment de 16 % pour atteindre 30,3 Md€. Cette hausse est due principalement à la croissance de la masse salariale du secteur privé (+8,4 % entre 2020 et 2021 [4]) mais aussi à la diminution du recours au chômage partiel, dont les indemnités ne sont pas soumises à cotisations sociales.

Les dépenses générales d'allègement du coût du travail retrouvent leurs niveaux de 2019 en euros constants. À cela vient s'ajouter la prolongation des mesures d'allègement de cotisations sociales en réponse à la crise sanitaire instaurées en 2020, pour limiter les effets de la crise sur les entreprises des secteurs les plus touchés et/ou ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public. Il s'agit, d'une part, d'une aide pour le paiement des prélèvements sociaux, d'un montant de 20 % de la masse salariale brute, et d'autre part, d'exonérations « Covid » qui s'ajoutent aux allègements généraux. Ces mesures s'élèvent en 2021 à 3,5 Md€, dont 1,5 Md€ pour l'aide au paiement de cotisations et 1,3 Md€ pour les exonérations de cotisations employeurs, soit un total en hausse de 15 % par rapport à 2020.

TABLEAU PRINCIPAL | Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2021

En millions d'euros courants, évolution en euros constants (en %)	2020 (en M€ courants)	2021 (en M€ courants)	Évolution 2020-2021 (en %, en euros constants)
INCITATION À L'EMBAUCHE	72 879	80 500	9
Mesures générales d'allègement du coût du travail	55 628	61 466	9
Réduction du taux de cotisation maladie (bascule CICE)	20 558	21 112	1
Réduction du taux de cotisations familiales (Pacte de responsabilité)	7 934	8 723	8
Allègements généraux sur les bas salaires	25 770	30 254	16
Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale	17 390	20 318	15
Réduction générale des cotisations patronales d'assurance chômage et de retraite complémentaire	7 872	9 348	17
Réduction générale des cotisations patronales des contributions au fonds national d'aide au logement (FNAL) et à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	508	588	14
Exonérations de cotisations patronales sur les heures supplémentaires pour les entreprises de moins de 20 salariés	519	600	14
Réduction du taux de cotisation maladie des travailleurs indépendants	847	777	-10
Mesures d'exonérations sur certaines zones géographiques	1 528	1 721	11
Mesures d'exonérations sur certains secteurs économiques	8 540	8 231	-5
Services à la personne, emplois familiaux	8 065	7 852	-4
Secteur agricole	475	379	-21
Mesures d'allègement de cotisations sociales en réponse à la crise sanitaire (exonérations "Covid", aide au paiement, ...)	3 025	3 526	15
dont Exonérations de cotisations employeurs	1 189	1 319	9
dont Aide au paiement de cotisations	1 748	1 503	-15
Aides à l'emploi de publics vulnérables	1 980	3 329	65
Insertion par l'activité économique (IAE)	1 074	1 279	17
dont aides au poste	852	1 046	21
Contrats aidés (Parcours Emploi-Compétences, Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir, contrats d'avenir, contrats de génération)	591	918	53
Aides aux contrats de professionnalisation	82	263	216
dont aide exceptionnelle (crise sanitaire)	63	243	282
Aide à l'embauche des jeunes (AEJ) - mesure exceptionnelle (crise sanitaire)	172	735	321
Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche de travailleurs handicapés (AMEETH) - mesure exceptionnelle (crise sanitaire)	2	31	1172
Autres	59	102	72
Emploi protégé, réadaptation et handicap	2 179	2 227	1
INCITATION À L'ACTIVITE	11 174	10 950	-4
Incitations financières à l'emploi	9 994	9 849	-3
dont prime d'activité	9 992	9 848	-3
Aides à la création d'entreprise	1 179	1 101	-8
dont aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre)	726	615	-17
SOUTIEN AU REVENU EN CAS DE PERTE D'EMPLOI OU DE REDUCTION D'ACTIVITE	77 812	61 623	-22
Allocations chômage	51 947	50 975	-3
Allocation d'aide au retour à l'emploi (Are)	43 760	41 778	-6
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	3 500	3 336	-6
Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)	1 369	1 479	6
Prime exceptionnelle permittents - mesure exceptionnelle (crise sanitaire)	285	1 017	251
Autres	3 034	3 365	9
Activité partielle	25 865	10 648	-59
Préretraites	0	0	-78
FORMATION PROFESSIONNELLE	18 387	24 416	31
Formation professionnelle hors alternance	9 501	11 967	24
Allocations et aides à la formation	3 605	4 352	19
Aide au retour à l'emploi - formation (Aref), rémunération de fin de formation (RFF) et rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE)	2 322	2 930	24
Rémunération des stagiaires (État et régions)	711	770	7
Autres	572	651	12
Formation institutionnelle - Coûts pédagogiques	5 399	6 849	25
Stages de formation financés par les Régions	2 273	2 425	5
Formations conventionnées par Pôle emploi	642	628	-4
Formations en faveur des personnes en emploi financées par les contributions légales des entreprises	1 335	1 441	6
Compte personnel de formation (CPF)	909	2 119	129
Autres (Droit Individuel à la Formation CDD, Contrat de Volontariat pour l'Insertion, Écoles de la 2 ^e chance ...)	239	235	-3
Formation sur le lieu de travail	497	766	51
Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)	195	233	17
Conventions du Fonds national de l'emploi (FNE) en faveur de la formation	226	397	73
Autres	76	136	76
Investissements et subventions aux organismes de formation	1 484	1 387	-8
Alternance	7 401	11 063	47
Apprentissage (y compris aides à l'embauche)	6 709	10 416	53
dont aide exceptionnelle à l'apprentissage (crise sanitaire)	916	3 326	257
dont dépenses de fonctionnement	4 291	5 662	30
Contrats de professionnalisation (hors aides à l'embauche)	692	647	-8
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI	5 766	6 277	7
Prestations de services du service public de l'emploi (SPE)	5 280	5 737	7
Pôle emploi	4 539	4 903	6
Mission locale et permanence d'accueil, d'information et d'orientation	544	642	16
Autres SPE	197	192	-4
Services d'accompagnement	349	406	14
Accompagnement des jeunes (garantie jeunes, promo 16-18, objectif premier emploi, prépa apprentissage)	241	296	21
Autres	108	111	1
Autres activités du service public de l'emploi (administration)	137	134	-4
Total en millions d'euros courants	186 019	183 767	-3%
Total en points de PIB	8,1%	7,3%	
Total en millions d'euros constants 2021	189 074	183 767	

Note : les dépenses sont classées par type d'action. Un dispositif mobilisant plusieurs leviers peut donc être réparti entre plusieurs rubriques.

Lecture : en 2021, les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail s'élèvent à 183,2 milliards d'euros, en baisse de 3% par rapport à l'année précédente (en euros constants).

Champ : France ; Dépenses en faveur des politiques de l'emploi et du marché du travail (hors formation de la fonction publique).

Source : Dares - Base PMT, Rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale.

Une hausse des dépenses de formation portée par l'apprentissage et le compte personnel de formation

Les dépenses en faveur de la formation professionnelle continuent d'augmenter en 2021 (+31 % en euros constants, 24,4 Md€), du fait de la forte augmentation du nombre d'apprentis et du recours au compte personnel de formation (CPF).

Les dépenses en faveur de l'apprentissage s'élèvent à 10,4 Md€, en hausse de 53 % par rapport à 2020. Cette augmentation résulte de l'accroissement des entrées dans le

dispositif (+38 %) et de la mise en place de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage qui représente 3,3 Md€ de dépenses en 2021 [5]. Lancée à l'été 2021 dans le cadre du plan « 1 Jeune, 1 Solution », cette aide est l'une des mesures en faveur des jeunes qui marquent l'exercice 2021, au même titre que l'aide à l'embauche des jeunes (AEJ, +321 % par rapport à 2020, à 735 M€) ou l'aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation (+282 % à 243 M€), toutes deux comptabilisées dans les incitations à l'embauche¹.

Les dépenses de formation professionnelle sont également portées par la hausse de 129 % en euros constants des dépenses en faveur du CPF, qui s'élèvent à 2,1 Md€ en 2021. Cette augmentation fait suite à un doublement du nombre de dossiers de formation validés entre 2020 et 2021 [6]. ●

Gwénaëlle Dumont, Mahaut Lasselin, Ismaël Ramajo et Mathilde Valero (Dares)

¹ Pour des raisons de comparabilité internationale, les dépenses de formation au titre de l'alternance recouvrent d'une part les dépenses d'apprentissage y compris aide à l'embauche, et d'autre part celles liées aux contrats de professionnalisation hors aides à l'embauche (ces aides étant comptabilisées dans les dépenses d'incitation à l'embauche).

Pour en savoir plus

[1] Dares (2022), « [Le chômage partiel](#) », septembre.

[2] Unédic (2022a), « [Activité partielle : état des lieux et perspectives](#) », Analyses, février.

[3] Unédic (2022b), « [Rapport financier 2021](#) », Références, juillet.

[4] Urssaf Caisse Nationale (2022), « [Principaux indicateurs mensuels Urssaf à fin janvier 2022](#) », Baromètre économique n° 137, février.

[5] Fauchon A. (2022), « [L'apprentissage en 2021. Des entrées en forte hausse pour la deuxième année consécutive](#) », Dares Résultats n° 42, septembre.

[6] Jaumont L. (2022), « [La formation professionnelle financée par le CPF en 2021 : comment la consommation évolue-t-elle ?](#) » QPS Les brèves n° 15, septembre.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.


STATISTIQUE
PUBLIQUE